Schweizer Milchproduzenten Producteurs Suisses de Lait Produttori Svizzeri di Latte Producents Svizzers da Latg

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 14 mai 2014

Réponse du Conseil fédéral à la motion Marché laitier (12.3665)

Un régime draconien insensé pour les producteurs suisses de lait

De la poudre aux yeux des producteurs de lait : c'est ainsi que l'on peut qualifier le rapport sur l'ouverture sectorielle du marché adopté aujourd'hui par le Conseil fédéral. La FPSL a chargé un organisme indépendant de faire une analyse scientifique des hypothèses présentées.

Direction

Weststrasse 10
Postfach
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11 Télécopie 031 359 58 51 smp@swissmilk.ch www.swissmilk.ch

swiss**milk**

Le Conseil fédéral a publié aujourd'hui son rapport sur l'ouverture sectorielle du marché du lait entre la Suisse et l'Union européenne. Il répond ainsi à la motion Marché laitier (12.3665) adoptée par le Parlement. En septembre 2013 déjà, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires de Zollikofen (HAFL) avait réalisé pour le compte de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) une analyse indépendante et scientifique des répercussions d'une telle ouverture. Cette étude avait révélé qu'un montant de 2020 francs par hectare de surface fourragère principale serait nécessaire pour compenser les répercussions directes sur le revenu des exploitations laitières. Les répercussions indirectes (via le marché de la viande par exemple) n'ont, quant à elles, pas été quantifiées. Dans son rapport, le Conseil fédéral estime que la baisse des prix du lait pourrait atteindre 25 %, mais que les coûts de la production laitière pourraient être réduits de 20 % dans le même temps. Le scénario le plus optimiste prévoit une contribution à la surface herbagère de 800 francs par hectare en guise de dédommagement. En admettant que la production reste constante, le revenu des producteurs de lait baisserait encore de 100 à 200 millions (!) de francs au total. Le Conseil fédéral promet en contrepartie un « gain de prospérité » de 150 à 200 millions de francs. Il

Ces indicateurs sont déjà très révélateurs, et pourtant le Conseil fédéral jette encore de la poudre aux yeux des producteurs de lait avec ses hypothèses concernant le volume produit, l'évolution des coûts, etc. Dans son étude, la HAFL était parvenue à des conclusions très divergentes en ce qui concerne les besoins de compensation. Les producteurs de lait déplorent en outre la dépendance annuelle accrue vis-à-vis de l'argent public sur un horizon de planification entrepreneuriale de plus de dix ans. Les gains de prospérité sont calculés à partir de modèles théoriques. Or, s'il est une chose que les producteurs de lait et les consommateurs ont appris de la libéralisation du marché du fromage, c'est qu'ils ne deviennent jamais réalité, ou dans une très faible mesure seulement pour ensuite « s'évaporer ». La Fédération des Producteurs Suisses de Lait procédera à une analyse approfondie du rapport du Conseil fédéral et vérifiera les hypothèses sur lesquelles il se fonde. Elle a déjà donné mandat à un organisme indépendant de réaliser une analyse scientifique dudit rapport. Les résultats seront disponibles dans quelques semaines,

chiffre enfin à 150 millions de francs les besoins supplémentaires en deniers

Renseignements:

publics.

Hanspeter Kern, président Kurt Nüesch, directeur

à temps pour les débats politiques.

079 418 52 16 079 661 41 59